

FICHE SIGNALÉTIQUE

Titre	<i>LE CHANT DES HUITRES</i>
Réalisé par	Sébastien Perret
Écrit par	Sébastien Perret
N° RCA	160 219
N° ISAN	0000-0006-F1AE-0000-L-0000-0000-B
N° VISA	en cours
Dates de tournage	7 jours du 29 septembre au 6 octobre 2023
Aide régionale	Subvention pour production du film de court-métrage de fiction dont la création musique originale
Comédiens principaux	Andranic Manet, Yovel Lewkowski, Louisiane Gouverneur

RAPPORT FILM

Tournage Région Bretagne

Format support de tournage : 2K et 6K

Format support d'exploitation : DCP

LABORATOIRE

Hiventy

221 B Boulevard Jean-Jaurès

92100 Boulogne-Billancourt

Contact – Laurie DUMAS

Responsable Commerciale

06 84 83 42 47

laurie.dumas@hiventy.com

Transperfect

42/44 Rue de la Bascule

35000 Rennes

Contact – Anais MENDAILLE

Responsable

06 79 89 34 95

anais.mendaille@transperfect.com

CHAÎNE DE DROITS

1. AUTEURS / SCENARIO

▬ Contrat de cession de droits d'auteur-scénariste entre Monsieur Sébastien Perret et la société UBBA, et la société Avenue B Productions.
Pour tous supports, 30 (trente) ans, dans le monde entier.

2. AUTEUR / REALISATION

▬ Contrat de cession de droits d'auteur-réalisateur entre Monsieur Sébastien Perret et la société UBBA, et la société Avenue B Productions.
Pour tous supports, 30 (trente) ans, dans le monde entier.

3. AUTEUR / COMPOSITEUR / PAROLIER

▬ Avenant au contrat de cession d'auteur-scénariste entre Monsieur Sébastien Perret et la société UBBA, et la société Avenue B Productions pour préciser que sont cédés aux mêmes conditions ses droits en tant qu'auteur des paroles des chansons.

Pour tous supports, 30 (trente) ans, dans le monde entier.

▬ Contrat de commande de musique originale entre les Catastrophe, la société Tricatel (label) et la société Avenue B Productions.

Pour tous supports, dans le monde entier, durée maximale du droit d'auteur.

▬ Contrat de commande de musique originale entre Monsieur Dimitrios Mastrogioglou et la société Avenue B Productions.

Pour tous supports, dans le monde entier, durée maximale du droit d'auteur.

4. AUTEUR / AQUARELLISTE

▬ Contrat de cession de droits d'auteur de dessins entre Monsieur Joris Ploux et Avenue B Productions.

Pour tous supports, dans le monde entier, durée maximale du droit d'auteur.

5. MUSIQUE ADDITIONNELLE

▬ Contrat d'autorisation préalable d'utilisation d'une œuvre musicale préexistante ("Jazz Men") à usage cinématographique entre Monsieur Silvert Matillat et Avenue B Productions.

Pour tous supports, dans le monde entier, pour 30 (trente) ans.

6. PRODUCTION

▬ Contrat de préachat avec droits à recettes entre France Televisions et Avenue B Productions. Pour diffusions linéaires et non linéaires, dans les territoires suivants (France métropolitaine, Collectivités françaises d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint Barthélemy, Saint Martin, la Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie), Principauté d'Andorre et Principauté de Monaco, et, pour les diffusions sur France 2 à titre non exclusif, à destination de la Tunisie), Pour 30 (trente) mois exclusifs.

▬ Contrat de coproduction avec droits de diffusion, entre Rennes Cité Media, Télévision Bretagne Ouest, et Télévision Bretagne Sud, et Avenue B Productions.

Pour diffusions linéaire et non linéaires, sur les territoires suivants (France métropolitaine, DROM/COM, Corse et Monaco), pour 4 (quatre) ans.